

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

LE CONSEIL GÉNÉRAL S'ENGAGE AVEC VOUS POUR LE CLIMAT

QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL ?

Une démarche de développement durable qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques et à promouvoir les énergies renouvelables, ainsi qu'à préparer l'adaptation du territoire de l'Aveyron aux impacts du changement climatique.

Le Plan Climat se base sur la mise en œuvre d'actions concrètes et une mutualisation des savoir-faire.



AVEYRON



CONSEIL
GÉNÉRAL

aveyron.fr

PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL

Le développement des activités humaines est à l'origine d'un accroissement de l'effet de serre. Ce phénomène a pour conséquence une augmentation de la température à la surface du globe, synonyme d'importants changements climatiques sur la planète (fonte des glaciers, augmentation du niveau des mers et océans, multiplication des phénomènes de catastrophes naturelles...).

La communauté internationale a pris conscience de cet enjeu pour les générations à venir. Elle travaille donc sur des mesures concertées de lutte contre le changement climatique à travers des engagements internationaux (protocole de Kyoto) et nationaux (plan climat national) pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil général de l'Aveyron s'est engagé dans la réalisation de son Plan Climat. Il apporte ainsi sa contribution aux engagements internationaux. Le Plan Climat s'inscrit naturellement dans la démarche Agenda 21 mise en œuvre par le Conseil général de l'Aveyron, dont il constitue le volet énergie-climat.

QU'EST-CE QUE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

En piégeant une partie des rayons du soleil, l'effet de serre naturel maintient la température moyenne à la surface de la terre autour de 15°C au lieu de - 18°C. C'est un phénomène ancien et vital, mais il est accentué par les activités humaines : la consommation d'énergies fossiles, la déforestation, l'utilisation d'engrais azotés, le traitement des déchets et certains procédés industriels créent un effet de serre additionnel qui dérègle le climat.

Se déplacer en voiture, chauffer ou climatiser sa maison, etc. sont autant d'actions qui génèrent des émissions.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AVEYRON

Le territoire aveyronnais se situe au carrefour de trois zones d'influences climatiques : le climat méditerranéen au sud, atlantique à l'ouest et continental au nord. Par ses caractéristiques physiques, démographiques, économiques, il présente des vulnérabilités aux changements du climat qu'il est important de prendre en compte dans le contexte présent.

Ainsi, la tendance de l'évolution des températures moyennes peut être estimée entre +0,2°C et +0,3°C tous les 10 ans sur la période 1951-2010. Cette tendance devient plus forte sur la période 1971-2010 avec une valeur de l'ordre de +0,5°C tous les 10 ans. Sur cette dernière période, l'indicateur de l'Aveyron est légèrement supérieur à celui constaté au niveau national (+0,4°C/10ans) ainsi qu'au niveau régional (+0,46°C/10 ans).

Par ailleurs, les mois passés en sécheresse modérée se sont accentués même si les précipitations restent stables, leur répartition spatio-temporelle s'est modifiée avec notamment une diminution de la pluviométrie en hiver, saison de recharge des nappes phréatiques.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'écart de température moyenne à la surface de la planète entre la période actuelle et la dernière ère glaciaire (finie il y a environ 12 000 ans) est d'environ 5°C. Depuis 1850, la température moyenne mondiale a augmenté d'environ 0,6°C et de 1°C pour la France.



LE BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON

La quantité totale des émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et à l'activité du Conseil Général de l'Aveyron est de **18 370 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e)**.

A titre de comparaison, ceci représente l'équivalent de

- **69 584 200 km** parcourus avec une voiture 6 CV fiscaux (soit 1740 fois le tour de la terre)
- La consommation de gaz de **4 060** maisons pendant un an.

Ces émissions de gaz à effet de serre représentent **10,3 tCO₂e** par agent.



LE PLAN CLIMAT DU CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON

Le Plan Climat Énergie Territorial du Conseil général de l'Aveyron n'est pas qu'un simple plan de lutte contre les changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit également d'un projet de conduite du changement au sein du Conseil général. Changements qui touchent tant à l'amélioration de la gestion et de l'organisation des services qu'à l'évolution des pratiques professionnelles (voire personnelles).

Ainsi, le Conseil général a choisi de focaliser sa réflexion sur ses propres émissions. Son plan d'action vise dans un premier temps à « montrer l'exemple » en s'attachant à réduire les émissions de son patrimoine et des services qu'il propose.

La réalisation d'un diagnostic « énergie-climat » a permis de faire ressortir les enjeux du département en la matière. De ces enjeux ont émergé des objectifs stratégiques permettant de structurer le plan climat :

- Mettre en cohérence toutes les actions menées par le Conseil général et assurer leur suivi et leur évaluation ;
- Générer une dynamique de changement interne en démontrant notre exemplarité auprès de nos administrés et de nos partenaires ;
- Partager les connaissances et les compétences acquises avec les parties prenantes du territoire afin de les mobiliser et mutualiser les savoir-faire ;

Conforter et renforcer l'image d'un des départements les plus écologiques de France (Marianne d'Or)

TROIS ÉTAPES CLÉS du Plan Climat.

1 Etablissement d'un **diagnostic** des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des compétences du Conseil général

Analyse des vulnérabilités du territoire aux aléas climatiques

2 Définition **d'objectifs** stratégiques quantifiés et opérationnels, et établissement d'un programme d'actions, en concertation avec tous les acteurs autour d'ateliers techniques ou thématiques ouverts à tous les agents

3 Mise en œuvre d'un dispositif de **suivi** et d'évaluation des résultats, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue

UNE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE

Ce premier plan d'action vise essentiellement à structurer la démarche et assurer les conditions de sa pérennisation et de son développement progressif dans les années à venir. De nombreux travaux, indispensables, seront donc menés à ce titre, notamment en matière de diagnostic et d'évaluation.

Ainsi, chaque action fait l'objet d'une fiche qui en précise le contenu (contexte, objectifs, les acteurs, les partenaires,..), détaille et planifie les différentes étapes de mise en œuvre.

Un travail de définition d'indicateurs pertinents et accessibles a été engagé, ceci afin de bénéficier d'une évaluation fiable et lisible du programme d'actions et de quantifier, lorsque cela était possible, les résultats en termes de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Enfin, la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, centré sur le patrimoine et les compétences du Conseil général, doit être réitéré tous les trois ans. Il sera un outil de suivi et d'évaluation pour mesurer l'avancement et les résultats des différentes actions.

La réussite du Plan Climat Énergie Territorial du Conseil général ne dépend pas que de son seul engagement, elle doit s'appuyer sur une mobilisation de tous les acteurs internes (agents et personnels associés) ainsi que des acteurs du territoire associés à la démarche.



LES ACTIONS DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

ANIMATION / SUIVI

1 Pérenniser le Plan Climat Énergie Territorial

1-1 Mettre en place une gouvernance pour le suivi et l'évaluation du PCET

DEPLACEMENTS DES AGENTS

2 Réduire l'impact de la flotte départementale

2-1 Optimiser le renouvellement de la flotte

2-2 Planifier une intervention sur le réglage des moteurs

2-3 Favoriser l'acquisition de véhicules sobres en carbone

3 Optimiser l'utilisation des véhicules

3-1 Renforcer la mutualisation des véhicules par bâtiment

3-2 Intégrer un volet de conduite économique dans le règlement d'utilisation des véhicules

3-3 Développer la formation à l'éco-conduite à tous les agents

4 Inciter les agents à utiliser des modes de transports moins émissifs

4-1 Limiter l'usage de la voiture sur les courtes distances

4-2 Encourager l'utilisation des transports en commun

4-3 Développer le covoiturage en interne

5 Mener une réflexion sur de nouvelles méthodes d'organisation du travail pour réduire les déplacements

5-1 Développer l'utilisation de la visioconférence et la conférence téléphonique

PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

6 Améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti

6-1 Mener une réflexion globale sur la performance énergétique des bâtiments

6-2 Améliorer le management de la performance énergétique

6-3 Promouvoir les actions éligibles aux Certificats d'Economie d'Énergie

7 Sensibiliser aux économies d'énergie

7-1 Mettre en place une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie

7-2 Mener des actions ciblées de sensibilisation auprès des collègues

7-3 Renforcer la sensibilisation des nouveaux arrivants

8 Encourager l'utilisation des énergies renouvelables

8-1 Valoriser le bois d'élagage

8-2 Développer l'utilisation du bois énergie dans les chaufferies et réseaux de chaleur

8-3 Mener la réflexion sur l'intégration de panneaux photovoltaïques au patrimoine départemental

9 Développer des pratiques moins émissives pour les activités routières

9-1 Analyser et comparer les techniques routières

ECOCITOYENNETE DANS LES SERVICES DU CONSEIL GENERAL

10 Optimiser les achats

10-1 Optimiser l'achat de fournitures administratives

10-2 Optimiser le matériel informatique et les imprimantes

11 Réduire l'usage du papier

11-1 Poursuivre la dématérialisation

11-2 Informatiser la saisie des notes de frais

12 Améliorer la gestion des déchets issus des activités du Conseil général

12-1 Optimiser la gestion des déchets des services administratifs et techniques

12-2 Améliorer la gestion des déchets des services de restauration des collègues

12-3 Sensibiliser les collègues à la gestion des bio déchets : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire

13 Systématiser le développement durable dans les projets événementiels portés par le Conseil général

13-1 Poursuivre la réduction des gaz à effet de serre dans les événements organisés par le Conseil général

VULNERABILITES CLIMATIQUES ET ENERGETIQUES DU TERRITOIRE

14 Développer la réflexion sur les enjeux de l'adaptation

14-1 Mettre en place un réseau départemental d'échanges sur les changements climatiques

14-2 Accompagner la mise en place des actions de sensibilisation aux changements climatiques

14-3 Accompagner l'observatoire départemental des saisons

15 Participer à la réflexion sur la transition énergétique

15-1 Accompagner la valorisation de la filière bois énergie en Aveyron

15-2 Accompagner la mobilité durable

15-3 Mettre en place un nouveau plan départemental des transports

16 Lutter contre la précarité énergétique

16-1 Améliorer l'habitat à travers le programme «Habiter mieux»

16-2 Mettre en place le Bilan Énergétique et d'Utilisation du Logement

16-3 Suivre le Fonds de Solidarité pour le Logement

16-4 Mettre en place le nouveau plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées

17 Préserver les ressources naturelles

17-1 Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau

17-2 Faire connaître et préserver les espaces naturels sensibles

QUALITE DE L'AIR

18 Participer à la réduction de la pollution atmosphérique

18-1 Améliorer la connaissance sur les émissions de polluants atmosphériques

18-2 Agir sur les pratiques pour réduire les émissions de polluants atmosphériques

Pour en savoir plus

Direction de l'Environnement
50 route de Moyrazès 12000 RODEZ
Tel : 05 65 55 09 50

veyron.fr

